# **COMMISSION LIVRE ET LECTURE PUBLIQUE**

# Jeudi 8 novembre 2012

Cité de l'Architecture et du Patrimoine - PARIS

## **COMPTE-RENDU**

Invités:

Pascal Leray, président du Réseau CAREL (Consortium pour l'acquisition de ressources en ligne) Sophie Perrusson, vice-présidente du Réseau CAREL

Dominique Lahary, président de l'IABD

Matthieu de Montchalin, président du SLF (Syndicat de la librairie française)

Guillaume Husson, délégué général du SLF

Alain Rouxel. A la suite de notre rencontre en mai dernier avec Nicolas Georges (Directeur adjoint, chargé du livre et de la lecture Direction générale des médias et des industries culturelles/DGMIC), au cours de laquelle nous avons fait le tour des questions émergentes concernant le livre et la lecture publique, nous avons évoqué la question des librairies. D'où notre volonté d'inviter le Syndicat de la librairie française (SLF). Dans les relations des librairies avec les collectivités, trois problématiques se présentent :

- l'enjeu économique et social des librairies,
- les librairies et la mutation numérique,
- la question des marchés publics.

**Matthieu de Montchalin.** Merci de votre invitation. C'est important pour nous de pouvoir nous exprimer devant des élus : le cas de Paris étant mis à part, les collectivités sont en effet nos partenaires. Elles représentent en moyenne (et hors marché scolaire) entre 15% et 20% du chiffre d'affaires des librairies indépendantes. Sans elles, ces librairies seraient dans une situation de gêne. Ou bien elles n'existeraient plus. Nos relations avec les collectivités sont donc vitales.

Un mot sur la situation globale des librairies.

En 2012, le marché s'est effrité d'environ 4%. Personne n'est en mesure de dire si cela est conjoncturel ou structurel. Quelques facteurs responsables de cette baisse :

- Conjoncturellement, pendant les années électorales, nos clients lisent davantage les journaux et les éditeurs publient moins de nouveaux livres.
- La crise aussi impacte toutes les consommations, même si cela touche un peu moins le livre.
- Plus structurellement, de nombreuses études montrent que le départ à la retraite de la génération des *baby-boomers* la plus grande population de lecteurs jamais enregistrée a fait place à une génération qui lit beaucoup moins. Pour le livre, c'est une génération sacrifiée. Notre espoir, ce sont leurs petits-enfants (les lecteurs d'*Harry Potter*). Nous avons réussi à réhabiliter le livre aux yeux des jeunes.
- Et puis même si c'est un peu de la psychologie "à deux sous" –, si ceux qui sont nés dans les années 60/70 lisent moins, aujourd'hui leur inquiétude pour l'avenir les pousse à encourager leurs enfants à lire. Par ailleurs, le rôle des grands-parents est aussi de plus en plus important dans l'éducation. Eux aussi tentent de favoriser la lecture chez leurs petits-enfants. Si dans nos librairies, on constate un certain creux du rayon littérature, il y a une forte croissance de celui consacré à ce qu'on appelle la "littérature jeunesse", un rayon très fréquenté par les grands-parents qui viennent y acheter des livres pour leurs petits-enfants.

Quoi qu'il en soit, on se dirige de toute façon vers une baisse de la lecture. Avec une conséquence paradoxale : la librairie indépendante est le modèle économique de diffusion du livre qui résiste le

mieux à cette tendance, mieux que les grandes surfaces spécialisées ou que la grande distribution ; en 2012, c'est le seul secteur positif. Par ailleurs, on observe un infléchissement de la progression de la lecture sur Internet. La librairie indépendante a ainsi su conserver 98% de ses clients grâce aux deux piliers du métier :

- L'indépendance éditoriale : chaque libraire fait son propre choix de livres : les librairies sont toutes différentes les unes des autres.
- Le conseil compétent. Dans nos librairies il y a des êtres humains face à d'autres. C'est primordial pour les lecteurs. Certes on peut tout trouver sur Amazon, mais comment faire pour se repérer dans une offre aussi massive ? Dans une librairie, le lecteur est orienté et ce modèle continue de plaire.

Le paradoxe est le suivant : la librairie résiste commercialement mais ses marges sont si faibles que le moindre choc peut les fragiliser, alors que par exemple la FNAC, qui connaît pourtant davantage de difficultés, est en mesure de les supporter. Nous avons beaucoup d'atouts commerciaux (même s'il faut les faire évoluer) et il n'est pas nécessaire de repenser le modèle de la librairie indépendante. Mais ce modèle est en danger.

Il y a trois postes de consommation de trésorerie : la constitution des stocks, la masse salariale et les frais généraux (essentiellement le loyer). Ce dernier point est particulièrement source de difficultés : les libraires non propriétaires de leurs murs occupent des surfaces importantes (300m² à 500m²) dans des rues bien situées. Dès lors, la pression sur les locaux est vive.

### Pourquoi faut-il aider les librairies ?

On parle souvent de la "chaîne du livre". Il n'est pas difficile à un best-seller de trouver une vitrine, mais des milliers de textes n'existent que dans nos librairies (et bon nombre d'entre eux sont précisément achetés par les collectivités) : c'est là 40% de nos ventes au détail et, pour certains éditeurs, les deux-tiers de leurs ventes. Sans cette offre, ils disparaîtront. D'ailleurs, avec l'Allemagne, la France est le pays qui compte à la fois le plus d'éditeurs et le plus de librairies, car les deux sont liés.

- La librairie est également un élément important de la cité. Quand une ville n'en possède pas ou plus, les mairies essaient d'en favoriser l'installation. Notre message est le suivant : aujourd'hui, le réseau des librairies est très dense. Les librairies ont une place importante ans les villes et elles s'engagent aussi dans l'animation culturelle. Au Havre, par exemple, ce sont dans les librairies qu'ont lieu le plus d'événements culturels. C'est un véritable équipement culturel, mais privé et qui fonctionne sans subvention.
- La librairie est aussi un employeur conséquent, avec des emplois très qualifiés : 15 000 emplois directs et autant induits (en comptant l'édition).

Tel est le contexte général expliquant la nécessité de trouver des solutions pour assurer l'avenir de la librairie indépendante.

Le ministère de la Culture engage des discussions les points suivants :

- l'augmentation des marchés publics ouverts aux librairies de proximité,
- les possibilités de dispense des procédures d'appels d'offres pour les marchés publics,
- la baisse à 5% des rabais autorisés
- et la question de la formation des libraires.

Sur la question des marchés publics. Il est important que les bibliothécaires participent à l'examen des propositions. Alors la vraie question est la suivante : le bibliothécaire est-il satisfait du choix du partenaire ? Cela dépend des types de villes et aussi des types de bibliothèques, spécialisées ou généralistes.

Un exemple. Il y a 4 ans, ma librairie, à Rouen, a perdu le marché de la BDP. Conséquence : une chute de 7% du chiffre d'affaires et des licenciements. Mais trois semaines, plus tard, la BDP appelle pour demander si ses bibliothécaires peuvent venir à la librairie... Manifestement, le nouveau partenaire de la BDP ne correspondait pas aux demandes des bibliothécaires. Il faut avoir en tête – et c'est là à mon sens le rôle des élus – de bien choisir le partenaire qui correspond aux besoins. Ce ne sera pas forcément la librairie locale, mais ce ne sera non plus pas forcément le plus gros ou le plus grand, lequel, de toute façon, sauf à Paris, Lyon ou Bordeaux, ne sera jamais un fournisseur local. Mais, bien entendu, il n'est pas facile de défendre d'autres critères pour les marchés publics.

Un autre point consiste à utiliser un montant inférieur à celui qui oblige à un appel d'offre (15 000€). On s'aperçoit ici que les deux-tiers du montant global des marchés publics sont en-deçà de ce chiffre... Et si ce seuil était élevé à 30 000€, il serait possible de presque tout confier aux librairies locales

*Un dernier point, à propos du label LIR*. Ce label permet des déductions fiscales (exonération d'une part de la CET, ex Taxe professionnelle), ce qui est très bien. Les collectivités doivent voter cette exonération. Mais ce serait mieux si c'était appliqué, ce qui est trop rarement le cas aujourd'hui. Plusieurs raisons expliquent ces difficultés :

- un blocage politique à la suite de la suppression de la taxe professionnelle,
- la difficulté à décider à qui accorder cette exonération, sachant qu'il n'y a le plus souvent qu'une seule librairie par ville qui a reçu le label LIR une préférence difficile à assumer...

Aujourd'hui, les choses semblent apaisées et il est urgent de re-sensibiliser les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux pour que ces exonérations puissent réellement aboutir. C'est comme pour les cinémas "art & essai". Pour ma part, à Rouen, une telle exonération représenterait la moitié de mon chiffre d'affaires, soit 20 000€... Il y a là un enjeu important. Il faut que les associations d'élus se mobilisent sur ce sujet. Les librairies LIR sont au nombre de 7 000 ; ce n'est donc pas seulement symbolique.

Alain Rouxel fait remarquer que la FNCC a alerté les collectivités sur ce point. Sans doute faut-il le refaire.

Alain Coquart. La municipalité de Rennes a réuni pour la première fois les libraires – une vingtaine. Leur grief était en particulier que la loi Lang sur le prix unique du livre n'était pas assez connue et donc que les gens pensent mécaniquement que les livres sont moins chers en grande surface. Quant au label LIR, la ville de Rennes l'a voté, mais des difficultés persistent avec les services fiscaux qui mettent du temps à mettre en œuvre l'exonération... Sur les marchés publics, Rennes est peut-être à part car elle s'est toujours à des locaux. C'est donc possible mais il faut sans doute que la FNCC porte davantage cette parole et dise notamment la nécessité d'inclure les bibliothécaires dans l'examen des offres.

Matthieu de Montchalin. A propos de Paris. La taille du marché est telle qu'il est difficile d'attribuer des lots à de petites librairies. En Ile-de-France, en revanche, on voit souvent coexister des petites librairies et d'autres, grandes et prestigieuses. Dans le même temps, les grossistes se sont massivement imposés et, peu à peu, les libraires ont perdu le savoir-faire pour répondre aux appels d'offres. Autre difficulté, l'attractivité de noms très connus. Or c'est précisément en Ile-de-France que l'ouverture des appels d'offres à la librairie indépendante est la plus importante. Les librairies franciliennes sont souvent en très grande fragilité et il y a une crispation contre les grossistes, notamment contre la Société française du livre (SFL)...

Martine Vessière note, qu'en effet, sa municipalité d'adresse à la SFL. Les bibliothécaires semblent satisfaits...

**Emmanuel Cuffini.** Vous ne parlez que de l'aval, pas de l'amont... N'y a-t-il pas des questions à aborder avec l'édition ? On ne pose jamais la question de la répartition de la valeur dans la chaîne du livre

Matthieu de Montchalin. J'ai rencontré hier le Syndicat national de l'édition (SNE). En effet, sur de tels marchés, si fragiles, tout est important, le dialogue avec les éditeurs et aussi celui avec les collectivités territoriales. Bien entendu, notre travail principal se fait avec les éditeurs pour tenter de modifier l'équilibre des forces. Mais les éditeurs ont un taux de rentabilité à deux chiffres..., d'où des échanges musclés.

Guillaume Husson. Nous disposons de trois leviers d'action :

- le dialogue entre les libraires,
- le dialogue avec les éditeurs (ici, nous avons obtenu des résultats qui se sont traduits par une hausse de la trésorerie).
- et l'intervention publique (marché public, label LIR...).

Sur ce dernier levier, le ministère a proposé d'instaurer un rabais de 5% pour les marchés publics... Il ne faudrait pas que cela ne profite qu'aux grossistes. Autre possibilité : supprimer le rabais (5%) aux particuliers (applicable pendant les premiers mois de la vente des nouveautés), ce qui pourrait redonner quelques marges aux librairies.

Sur ce dernier point plusieurs élus expriment leurs désaccord : supprimer le rabais se traduirait sans doute dans le contexte actuel par une baisse équivalente des achats....

### Alain RouxelAutre point : le numérique....

Matthieu de Montchalin. Sur le numérique... Ce n'est que le début d'une histoire. Oui, il y aura beaucoup de tablettes de lecture numérique ("liseuses") offertes à Noël, même si ce mode de lecture reste infinitésimal. Le numérique est un nouveau mode d'accès au texte, mais il ne fera pas disparaître le livre papier, lequel représente aujourd'hui 99% des livres. Et cela va perdurer ainsi pendant au moins une ou deux générations. Nous ne devons donc pas tout focaliser sur le numérique. En revanche, il ne faut pas opposer la librairie et le numérique. Là aussi, elle a un rôle, un rôle de conseil. Notre travail concerne le contenu. L'outil de lecture, lui, est annexe. De mon point de vue, la librairie doit proposer le Prix Goncourt à la fois en grand format, en poche et en version numérique...

Ici, il existe des avancées techniques pour sortir du système-clos qui enferme le lecteur entre un modèle de liseuse et la librairie virtuelle qui lui est associée. Nous avons les moyens de ne pas être trop en retard. Tout l'enjeu est de pouvoir lire en numérique tout en restant fidèle aux librairies. Cela nécessitera un travail collectif. Nous devons être certes indépendants, mais non pas isolés...

## La commission Lescure ("Acte II de l'exception culturelle")

**Dominique Lahary.** Nous avons demandé à être auditionnés par la commission Lescure, car il nous a semblé important que, dans le champ du numérique, le "tiers secteur", ni diffuseur commercial ni acteurs individuels ou collectifs des échanges non-marchands, soit représenté : celui du service public. Notre objectif est de ne pas subir de régression quant à l'accès aux contenus culturels numériques par rapport à l'accès aux contenus culturels physiques dans tous les domaines (livre, musique, cinéma, autoformation…). Plus encore, le numérique peut apporter de ce point de vue du mieux.

La structuration actuelle de l'accès au numérique est très complexe, avec une grande diversité de modèles de tarification : bouquets, connexions... Le dispositif adéquat se cherche... Sur le plan technique aussi, deux modèles fonctionnent simultanément : le téléchargement et le streaming, avec, dans les deux cas, de difficiles question de protection des droits d'auteur. Toute cette diversité doit se décanter.

La loi sur le prix unique du livre numérique, fixé par l'éditeur, est une avancée. Mais là encore, nous avons affaire à de nombreux intermédiaires (plates-formes). Là aussi règne la diversité, selon chaque fournisseur.

A propos de l'utilisation des métadonnées (références, couvertures, notices...), il y a aussi une insécurité juridique. Il faudrait qu'elles soient libérées de droits.

Pierre Lescure a proposé de nous recevoir en janvier. La FNCC pourrait se joindre à nous...

#### Le Réseau CAREL

Pascal Leray. L'association Réseau CAREL (un dispositif au départ géré par la BPI -Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou-) est une association de collectivités née autour des questions liées aux ressources numériques pour les bibliothèques. Dans ce domaine, les offres sont compliquées à mettre en œuvre, mais ce sont là de réelles ressources auxquelles il faut assurer l'égalité d'accès. Par ailleurs, le poids financier est très contraignant, les prestataires mettant la barre très haut et un peu "à la volée", ce qui pèse sur les possibilités des collectivités. Notre réflexion a également été sollicitée sur les questions des droits d'auteurs du livre numérique et sur les librairies dans le cadre de l'offre culturelle de proximité (d'où l'intérêt de cette présente réunion qui réunit des bibliothécaires et les représentants de la librairie indépendante).

L'association compte aujourd'hui 75 collectivités adhérentes. Plus elles seront nombreuses, plus nous pourront peser sur l'offre.

Nos propositions :

- pas de régression d'accès dans le numérique par rapport au physique,
- reconsidération des droits sur les métadonnées.

Alain Rouxel et d'autres élus : La Lettre d'Échanges de la FNCC pourrait inciter les collectivités à adhérer. Il faudrait aussi peut-être que les instances de CAREL ne comportent pas que des professionnels ? Un Élu président de CAREL pourrait peut-être donner plus de poids à l'association

La FNCC participera à la réunion des services du livre et de la lecture publique qui réunira les éditeurs, les libraires, les auteurs, les collectivités et les bibliothécaires, le 5 décembre.

Sur la réunion en janvier avec la commission Lescure, nous tâcherons d'être présents. Nous sommes par ailleurs prêts à nous associer aux réflexions de l'IABD.

**Pascal Leray.** On sent aujourd'hui de fortes crispations entre auteurs et éditeurs. Les bibliothèques aussi semblent susciter toutes les angoisses... Quoi qu'il en soit, les rôles des librairies et des bibliothèques sont étroitement liés. Les unes et les autres participent d'une même logique de proposition de lecture dans l'espace public (un espace qu'il faut continuer à construire, ce qui relève de la responsabilité des collectivités, seules à même de porter l'intérêt général) et de garantie de la diversité. Nous partageons aussi la même dimension relationnelle avec les habitants.

**Matthieu de Montchalin.** C'est l'éditeur qui définit la matérialisation des contenus, le cadre de l'usage. Il est donc important que les bibliothèques s'expriment dès le début de la mutation numérique. Il existe par exemple des "bouquets" pour les bibliothèques universitaires qui ne sont pas adaptés. Les bibliothèques doivent être là pour construire des offres qui leur conviennent.

Ici, l'un des rôles des librairies serait de proposer un seul stand pour les offres diverses, et non un par éditeur. La librairie doit se portée garante que la bibliothèque puissent trouver tous les titres qu'elle souhaite. Pour le numérique aussi, nous pouvons être le lieu intermédiaire. Il y a ainsi beaucoup de points communs qui nous relient. Il me semble que le numérique sera l'occasion de renforcer le lien entre les librairies et les bibliothèques, car de nouvelles problématiques les concernant ne vont pas manquer.

Vincent Rouillon. Sur le numérique, vous avez dit que des solutions étaient envisagées. S'agit-il du projet avec Orange de "nuage"? Lequel, il me semble, peut garantir la liberté d'accès (au lieu d'être confiné à telle ou telle librairie virtuelle, comme c'est actuellement le cas) et permettre d'avancer sur la voie de l'interopérabilité des équipements numériques de lecture. Une manière de contrer les tendances monopolistiques type Amazon...

Matthieu de Montchalin. Pour nous, en effet, ce projet représente la solution.

#### Acte III de la décentralisation

**Dominique Lahary.** Cette réforme pourrait améliorer la situation des bibliothèques. La FNCC propose de garder le partage de la compétence culturelle pour toutes les natures de collectivités. C'est également notre point de vue, car ce partage a fait ses preuves. Par ailleurs, le développement de l'intercommunalité est la voie majeure pour les bibliothèques.

Nous avons rédigé quelques propositions qui pourraient passer telles quelles dans la loi et que nous soumettons à vos réactions.

 $\begin{tabular}{ll} Cf. & $\underline{http://www.iabd.fr/wp-content/uploads/2012/10/IABD-ArchivesBibliotheques-} \\ DecentralisationActe3.pdf \end{tabular}$ 

De son côté, Nicolas Georges a estimé que ces propositions étaient intéressantes quoiqu'à ses yeux un peu timides. Nous devrions le rencontrer à nouveau sur ce sujet. Peut-être pourrions faire là aussi une délégation commune.

Alain Rouxel proposera ce principe lors du Bureau qui suit cette réunion de la commission livre et lecture publique.

Le principe est approuvé par le Bureau.

Compte-rendu rédigé par Vincent Rouillon, le 4 décembre 2012